



## SECURITE ROUTIERE

# PLAN DEPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SECURITE ROUTIERE (PDASR) 2018

## LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS SECURITE ROUTIERE 2018

Parce que les accidents routiers sont toujours nombreux et que la sécurité routière demeure une priorité nationale, *l'État soutient les initiatives des acteurs locaux et des associations visant à lutter contre l'insécurité routière dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) 2018.*

En Ille-et-Vilaine, après un bilan catastrophique en 2016, altérant les très bons résultats enregistrés en 2013 et 2015 une baisse régulière depuis 10 ans, les chiffres provisoires de l'année 2017 indiquent de nouveau, une très forte augmentation. Malgré une très forte mobilisation de l'ensemble des acteurs, la situation reste fragile. Il est nécessaire de redoubler d'effort, en proposant de nouvelles actions locales de prévention au plus près des usagers de la route.

S'inscrivant dans les priorités du Document Général d'Orientations (DGO), signé en mai 2013, qui définit les grands enjeux de la sécurité routière dans le département, le PDASR se doit d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux particularités départementales pour lutter efficacement contre l'insécurité routière.

L'année 2018 sera celle du lancement du nouveau DGO 2018-2022.

Dans ce cadre, afin d'élaborer un programme annuel cohérent, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine lance son appel à projets avec ambition de soutenir les projets visant à la pédagogie, la sensibilisation, l'éducation ou la communication.

Les projets devront s'inscrire dans le cadre des 6 enjeux fixés par le Document Général d'Orientations (2013/2017).

[Pour vous inscrire](#) dans cette dynamique engagée en matière de lutte contre l'insécurité routière, vous pouvez [déposer votre dossier, d'ici le 30 mars 2018 – délai de rigueur.](#)

Au-delà, il s'agit pour les services de l'État d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche, et de leur permettre de prendre connaissance du réseau d'acteurs locaux. Dans ce cadre, *vous êtes invité à faire parvenir les projets y compris ceux pour lesquels vous ne sollicitez ni aide financière, ni mise à disposition de moyen matériel.*

→ Retrouvez les documents sur le [site de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine – Dossier sécurité routière](#)